

Vol 28 | No 10 | Déc. 2015

Conseil fédéral des 1^{er}, 2 et
3 décembre

ENACTION

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca

UNE DEUXIÈME FORMATION ACCRÉDITÉE GRATUITE

La Fédération a profité de ce conseil fédéral pour annoncer que, dès janvier, elle offrira gratuitement à ses membres la possibilité de suivre la formation accréditée « L'éthique pour les soignés et les soignantes », un projet de première génération qu'elles pourront expérimenter dans le confort de leur foyer.

Cette formation en ligne sera tout d'abord offerte en français uniquement et visera les membres qui ne sont pas impliqués au sein des équipes syndicales ou des différents comités prévus aux statuts et règlements de la Fédération. Elle permettra aux membres de reconnaître et de comprendre la détresse vécue par les professionnelles de la santé.

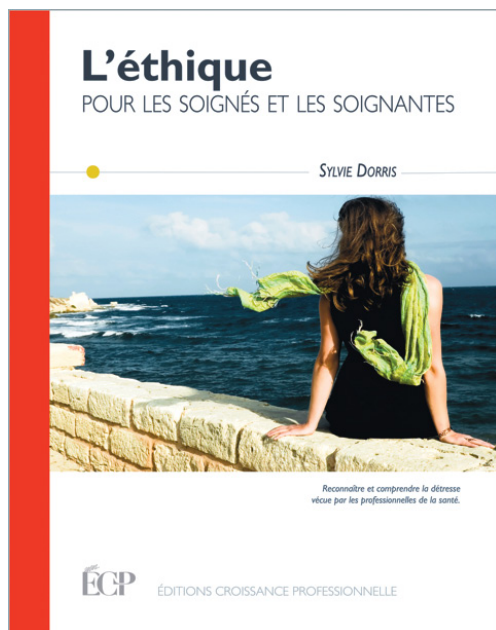
Ainsi, 1 000 membres de la FIQ pourront s'inscrire à cette formation par l'entremise de son site Web. Certains

quotas seront toutefois appliqués afin que des salariées des quatre titres d'emploi représentés par la Fédération y aient accès dans une juste mesure.

Les professionnelles en soins qui s'inscriront à cette formation accréditée pourront la faire reconnaître par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) et la Société canadienne de

perfusion clinique, pour une durée de 10 heures dans le cas des trois ordres professionnels et de 8 heures dans le cas de la Société. Ce temps pourra donc compter au nombre des heures de formation obligatoire que doivent suivre les professionnelles en soins.

Surveillez les informations sur le site Web de la FIQ ou auprès de votre équipe syndicale locale. Le nombre d'inscriptions étant limité, premières arrivées, premières formées! ■



L'ANNÉE 2016 SERA DÉTERMINANTE POUR LA FÉDÉRATION

L'année 2016 comportera son lot de défis alors que les premiers effets de la Loi 10 se feront sentir. Il s'agira d'une année déterminante pour la Fédération, puisqu'encre une fois, le gouvernement provoque des changements qui impliqueront des modifications à ses structures internes et à ses règles de représentativité.

Malgré ce constat, la FIQ continuera à tirer son épingle du jeu en poursuivant ses actions pour défendre les intérêts des professionnelles en soins du Québec et la survie du système public de santé. La conclusion d'une nouvelle convention et les impacts de la transformation du réseau seront au cœur des actions de l'organisation pour les mois à venir.

C'est pour cette raison que les trois thèmes suivants ont été identifiés et adoptés par les déléguées comme étant les priorités pour l'année 2016 :

- Le déploiement des dispositions nationales de la convention collective et la préparation de la négociation locale;
- La période de votes d'allégeance syndicale, découlant de la Loi 10;
- La redéfinition des structures et du fonctionnement de la FIQ.

Les actions qui entoureront ces priorités représenteront autant d'opportunités pour mettre de l'avant la vitalité et les multiples forces de l'organisation. En 2016, les militantes travailleront d'arrache-pied pour que la FIQ soit la seule force syndicale des professionnelles en soins au Québec!

MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 28, n° 10, décembre 2015 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | **Tirage** : 66 000 exemplaires | **Montage graphique** : Josée Roy | **Photographies** : Jacques Lavallée | **Photo couvert** : Caroline Flageol, CHUM | **Impression** : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) | fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



NOTRE VISION A PORTÉ SES FRUITS

Régine Daurant

Les choses bougent à une vitesse fulgurante ces temps-ci. Pendant que nous étions réunies en conseil fédéral, notre comité de négociation et la coordination de la négociation avaient entrepris un blitz pendant lequel ils négociaient jours et nuits. Pendant que nous suivions l'évolution à la table sectorielle, les déléguées poursuivaient leurs devoirs et leurs réflexions.

Du budget de la Fédération en passant par les commissions spécifiques à chacune des catégories d'emploi, des assurances à la réflexion sur l'implication des femmes, nous avons travaillé en gardant les yeux tournés vers l'avenir. Parce que c'est ça la FIQ, des militantes et des membres passionnées par les grands enjeux et par l'intérêt des professionnelles en soins.

Nous sommes une organisation syndicale qui prépare constamment l'avenir. De manière rigoureuse, de façon visionnaire. C'est grâce à notre capacité à mener des batailles sur plusieurs fronts à la fois que nous sommes toujours à la tête de la marche. C'est pour ça que nous sommes parvenues à conclure une entente de principe historique pour les professionnelles en soins.

Si cette entente est adoptée par les membres, elle permettra d'améliorer les conditions de travail et d'exercice des infirmières, des infirmières auxiliaires, des inhalothérapeutes et des perfusionnistes cliniques. C'est aussi une entente qui, à terme, assurera à la population québécoise des soins plus sécuritaires et de meilleure qualité.

Ce que nous avons obtenu, ce sont des gains majeurs pour les professionnelles en soins. Si nous avons pu y arriver, c'est grâce au travail acharné et rigoureux de vos représentantes au comité de négociation de la FIQ.

C'est aussi grâce à la réflexion et à la mobilisation de l'ensemble des militantes et de vous, les membres de notre organisation. Sans vous,

nous n'y serions pas parvenues. C'est pourquoi je tiens à vous remercier et à vous féliciter. Cette entente, c'est la vôtre!

Je tiens aussi à remercier tous les groupes de divers horizons pour leur soutien et leur appui durant notre négociation. Des remerciements particuliers pour les artistes comme Vincent Vallières, Jean-Pierre Ferland et Marie-Thérèse Fortin qui ont prêté leur voix et leur plume pour nous appuyer.

Je souhaite que les autres travailleuses et travailleurs de la santé obtiennent des ententes satisfaisantes et respectueuses. La FIQ tient à leur exprimer toute sa solidarité. ■

Nous pouvons être fières de la FIQ. Nous sommes uniques et imparables.



ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF BIENVENUE À LINDA LAPOINTE!

Félicitations à madame Linda Lapointe qui a été élue au poste de 6^e vice-présidente inhalothérapeute au Comité exécutif de la FIQ, poste laissé vacant à la suite du départ de Michel Mailhot.

Avant d'être élue, madame Lapointe occupait les fonctions de responsable des relations de travail au sein de l'équipe syndicale locale du SICHU de Québec.



SAVOIR, VOULOIR, POUVOIR UNE APPROCHE POUR MIEUX INTERVENIR

Au cours de ce conseil fédéral, les déléguées se sont réunies en commissions infirmière, infirmière auxiliaire, inhalothérapeute et perfusionniste pour échanger selon leur titre d'emploi respectif sur la pratique professionnelle et la collaboration interprofessionnelle qu'elles vivent au quotidien dans leur établissement.

Les échanges en commissions ont notamment permis aux déléguées d'identifier les composantes qui interagissent sur leur champ de pratique respectif et de mieux comprendre l'importance du rôle que joue la collaboration interprofessionnelle sur la pratique professionnelle et sur les patient-e-s.

Les déléguées ont également pu identifier des obstacles qui interfèrent sur la pratique des professionnelles en soins, sur l'exercice des rôles qui leur sont dévolus et sur la collaboration

interprofessionnelle, et en cerner les causes.

Les déléguées ont par la suite exploré différentes solutions possibles susceptibles de faciliter le plein exercice des champs de pratique dévolus aux professionnelles en soins et de favoriser la collaboration interprofessionnelle au niveau local.

La tenue de ces commissions visait également à trouver des moyens d'agir sur le plan syndical pour contribuer à créer les conditions favorisant une pratique professionnelle de qualité, motivante,

valorisante, collaborative et centrée sur le-la patient-e, et ce, dans le respect du champ de pratique, de l'organisation du travail et des conditions de travail des professionnelles en soins.

Les Commissions, une instance reconnue dans les statuts et règlements de la FIQ, ont soumis des recommandations au Conseil fédéral; un bilan des commissions sera présenté à un prochain conseil fédéral et les déléguées auront l'occasion de se prononcer sur ces recommandations. ■





PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 UN BUDGET PRUDENT ET RESPONSABLE

Les déléguées ont pris connaissance du prochain budget de la FIQ présenté par le trésorier, Roberto Bomba. Prudent et responsable, ce budget répond aux priorités de l'organisation tout en respectant ses ressources humaines et financières.

Le budget 2016 adopté par les déléguées tient compte d'une planification pour les deux années subséquentes, soit jusqu'en 2018. Il a également été élaboré en fonction des trois priorités de la Fédération pour la prochaine année : le déploiement des dispositions nationales de la convention collective et la préparation de la négociation locale, la période de votes découlant de la Loi 10 et, finalement, la redéfinition des structures de la FIQ, conséquence directe de la Loi 10.

Sous le signe de la continuité, l'année 2016 sera marquée, encore une fois, par de grands défis. Mais comme à l'habitude, la Fédération fera preuve d'une surveillance soutenue quant aux dépenses tout en répondant adéquatement aux besoins des professionnelles en soins et des syndicats affiliés.

Les revenus 2016 comptabilisent une légère hausse de membres cotisantes par rapport à l'année précédente pour un total de 60 604 membres. Compte tenu de cette hausse, les budgets de la réserve Solidarité et du Fonds de défense syndicale sont augmentés pour 2016. Presque la moitié des dépenses de la Fédération est liée au secteur des relations de travail afin de soutenir les syndicats

affiliés et d'assurer la défense des membres, notamment à l'arbitrage, devant la CSST et les employeurs.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le budget 2016 prévoit toujours l'enveloppe de prêt pour soutenir les professionnelles en soins qui doivent contester une décision de leur employeur relativement au retrait préventif de la travailleuse enceinte (RPTE).

Pour faire suite à la décision du dernier congrès donnant l'aval des déléguées à un projet pilote, une deuxième édition du Réseau des militantes en santé et sécurité du travail aura lieu en 2016. C'est lors du congrès de 2017 que la décision de rendre permanent ce réseau sera prise.

SOUTIEN AUX SYNDICATS AFFILIÉS

Afin que les équipes locales puissent occuper pleinement leur rôle de représentante syndicale et répondre aux besoins de leurs membres, des sommes importantes sont allouées pour la diffusion de nouvelles sessions de formation, notamment celle qui sera développée en lien avec l'application de la nouvelle convention collective.

APPLICATION DE LA LOI 10

Une part du budget est également consacrée afin de permettre à la FIQ et à ses syndicats affiliés de faire face aux défis de la mise en application de la Loi 10 et ses répercussions. C'est dans cette optique que le budget des Tables régionales d'action et de concertation (TRAC), lieu privilégié pour un territoire donné d'échanger de l'information, de se concerter et d'augmenter le pouvoir d'influence de l'organisation, a été augmenté.

La création des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ou des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) modifiera grandement le visage de la Fédération. Ainsi, les sommes nécessaires pour soutenir le déploiement et la mise en œuvre de la nouvelle offre de service de la FIQ ont été prévues. ■

Le budget 2016 s'inscrit dans la continuité des années précédentes où la rigueur et la transparence sont au rendez-vous. Un budget judicieux qui tient compte des priorités établies et les montants requis pour atteindre les objectifs poursuivis par la Fédération.



Au micro :

1. Nagia Idel Mehdaoui, Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

CONDITION FÉMININE

**Comment favoriser l'implication et la participation des femmes ?
Manifeste des femmes – Pour passer de la colère au pouvoir**



De gauche à droite : les trois panélistes, Eve-Lyne Couturier, Pascale Navarro et Francis Dupuis-Déri, accompagnés de la conseillère syndicale au secteur Condition féminine de la FIQ et animatrice du panel, Florence Thomas

COMMENT FAVORISER L'IMPLICATION ET LA PARTICIPATION DES FEMMES ?

Eve-Lyne Couturier, Pascale Navarro et Francis Dupuis-Déri, invités à former un panel, ont partagé avec la délégation leurs réflexions sur l'implication et la participation des femmes. Pourquoi favoriser une plus grande place aux femmes dans notre société ? Comment y arriver ? Quel est l'apport des hommes dans leur rapport au mouvement féministe ? Autant de questions auxquelles ont tenté de répondre les trois panélistes.

Comme à chaque année, dans la foulée des commémorations du 6 décembre 1989, où 14 jeunes femmes ont été assassinées à la Polytechnique, une minute de silence a été consacrée à leur mémoire.



Eve-Lyne Couturier, qui travaille à l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS), notamment sur l'impact des politiques publiques sur les femmes, a dressé aux déléguées un portrait de la situation des femmes. Ces dernières sont plus à risque de vivre dans un état de précarité et leur ascension à des postes de pouvoir s'avère difficile. Le féminisme permet non seulement de favoriser une meilleure conciliation vie personnelle-travail, il présente aussi à plus grande échelle des avantages politiques, sociaux et économiques. Il y a notamment un lien positif entre une société égalitaire et le développement humain.

Devant de tels constats, comment s'y prendre pour favoriser une réelle implication des femmes dans les lieux de pouvoir ? Pascale Navarro,

journaliste, chroniqueuse culturelle et auteure de plusieurs ouvrages féministes, s'est penchée sur la question. Des politiques de parité doivent guider la composition des partis politiques et des différentes instances de pouvoir. L'enjeu principal réside dans la nécessité d'intégrer cette égalité dans les institutions. La parité ne doit pas reposer sur les épaules de certains individus, au gré de leurs volontés individuelles et changeantes, mais bien sur les institutions pour instaurer des règles claires et durables.

Concernant les hommes et leur rapport au mouvement féministe, Francis Dupuis-Déri, professeur, chercheur et écrivain, notamment sur les questions du féminisme et de l'antiféminisme, a pour sa part exprimé ses réserves quant à la

participation des hommes à la mobilisation féministe. Il parle de « disempowerment » pour soutenir l'idée que les hommes proféministes doivent réduire leurs pouvoirs individuels et collectifs au regard des femmes afin de laisser à ces dernières tout l'espace qui leur revient.

Les trois panélistes s'entendaient pour dire qu'un espace exclusif aux femmes est essentiel afin que toutes puissent échanger et débattre sur des sujets communs, peu importe leurs allégeances politiques. Un espace mixte s'avère également primordial pour que les hommes et les femmes puissent interagir et converger vers un objectif commun qui est l'atteinte de l'égalité entre les sexes. ■



Martine Desjardins

**MANIFESTE DES FEMMES
POUR PASSER DE LA COLÈRE AU POUVOIR**

Martine Desjardins, connue pour son implication comme militante étudiante de 2011 à 2013 au sein de la FEUQ et plus récemment comme commentatrice de l'actualité et blogueuse, est venue présenter à la délégation un manifeste exposant les revendications de plusieurs femmes d'influence.

Avec à leur tête l'ancienne ministre et chroniqueuse Lise Payette, ces femmes, parmi lesquelles figurent Martine Desjardins et Léa Cousineau, première femme à présider le comité exécutif de la Ville de Montréal, y parlent d'exigences et de changements nécessaires à l'évolution de la société québécoise dans le but d'atteindre une égalité de fait entre les femmes et les hommes. Dans ce manifeste, celles-ci exigent, entre autres, la parité hommes-femmes dans toutes les organisations gouvernementales ainsi que dans les instances décisionnelles à l'intérieur des organismes et entreprises recevant du financement public.

Ce manifeste a reçu l'appui d'une cinquantaine de marraines parmi lesquelles se retrouve la présidente de la FIQ, Régine Laurent. Ce projet collectif culminera le 4 mars prochain par la tenue d'un « Sommet des femmes » qui permettra de présenter le manifeste aux chefs de partis politiques et d'entendre ce que ces derniers comptent mettre de l'avant pour atteindre une réelle égalité entre les sexes.

ASSURANCE COLLECTIVE

**LA FIQ,
UNE VOIX QUI PORTE,
DES GESTES QUI COMPTENT**



ASSURANCE COLLECTIVE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2016

Les déléguées ont entériné à ce conseil fédéral le résultat des négociations de la Fédération avec Desjardins Sécurité financière concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective pour l'année 2016.

À compter du 1^{er} janvier 2016, la clause portant sur le remboursement des frais de psychologues et d'infirmières spécialisées en psychothérapie sera modifiée pour inclure le remboursement des frais de psychothérapeutes détenant un permis émis par l'ordre des psychologues. De plus, les frais couverts par l'assurance voyage seront désormais assujettis à un remboursement maximal viager de 5 000 000 \$ par personne assurée.

Votre employeur recevra de l'assureur Desjardins Sécurité financière, au courant du mois de janvier, les feuillets détaillant les conditions de ce renouvellement. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ce sont vos primes qui servent à payer les réclamations faites en vertu du contrat d'assurance collective. Chacune de vous peut apporter sa contribution pour que le coût des régimes d'assurance demeure à un niveau accessible pour l'ensemble des professionnelles en soins de la FIQ. Voici quelques trucs :

- Acheminez vos demandes de prestations (médicaments, traitements de toutes sortes, indemnité de remplacement de revenu) au bon organisme. Par exemple, les médicaments ou traitements nécessaires à la suite d'un accident de travail devraient être remboursés par la CSST et non par l'assurance collective;
- Choisissez d'utiliser des médicaments génériques lorsque ceux-ci sont disponibles. Vous bénéficiez ainsi d'un traitement équivalent et aussi efficace à moindre coût;
- Renouvelez vos prescriptions pour deux ou trois mois à la fois plutôt que mensuellement. Vous économisez ainsi sur les honoraires professionnels du/de la pharmacien-ne. Ce type de réclamation est accepté par l'assureur Desjardins Sécurité financière.

ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE

La FIQ offre à ses membres un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise avec La Personnelle assurances générales. La compagnie est autorisée à solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne pas divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Ainsi, les **membres qui refusent que leurs coordonnées soient communiquées à La Personnelle** doivent remplir le formulaire ci-dessous et le retourner avant le 31 janvier 2016 à l'adresse indiquée. ■

ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement à l'entente qu'elle a conclue avec La Personnelle au bénéfice de ses membres.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Signature : _____ Date : _____

Retourner à FIQ Québec, a/s Édith Côté, 1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1, par télécopieur au 418 626-2111 ou par courriel à ecote@fiqsante.qc.ca

